

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 14	<p>L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures à Vocance, le Conseil municipal de Vocance dûment convoqué le premier avril deux mille vingt-deux, s'est réuni en conseil municipal en salle du conseil de Vocance conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Virginie FERRAND, Maire.</p> <p>Étaient présents : Virginie FERRAND, Régine MARQUES, Patricia SASSOLAT, Marie-Claude DEFOUR, Adeline QUENOUILLE, Jean-Marc OLIVARES, Michel BESSET, Sylvie MOUNIER, Juan ARCHIER.</p> <p>Absents excusés : Isabelle COSTECHAREYRE, Bruno COMBES, Séverine BEZIN, Franck MONNERON, Adeline DUCHIER.</p> <p>Pouvoirs : Séverine BEZIN donne pouvoir à Adeline QUENOUILLE Isabelle COSTECHAREYRE donne pouvoir à Virginie FERRAND Franck MONNERON donne pouvoir à Juan ARCHIER Adeline DUCHIER donne pouvoir à Marie-Claude DEFOUR Bruno COMBES donne pouvoir à Patricia SASSOLAT</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude DEFOUR</p>
--	---

✓ Désignation du secrétaire de séance: Madame Marie-Claude DEFOUR.

✓ Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu 16 mars 2022.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Délibération : MNT participation employeur

Le Conseil Municipal accepte de supprimer cette délibération à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS N° 2022-030

OBJET : Vote des deux taxes locales sur le foncier bâti et le foncier non-bâti

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à poursuivre le gel du taux d'imposition (identique depuis 2014) et à les reconduire une année encore comme suit :

	<u>Taux 2021</u>	<u>Taux 2022</u>
Taxe Foncière (bâti) de Vocance	18,90 %	18.90 %)
Taux Départemental	-----	18.78 %) soit 37.68 %
Taxe Foncière (non bâti) de Vocance	88,57 %	88,57 %



DELIBERATIONS N° 2022-031

OBJET : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Communal

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2022 tel que présenté :

Investissement

Dépenses : 917 720.13 €
Recettes : 917 720.13 €

Fonctionnement

Dépenses : 508 615.29 €
Recettes : 508 615.29 €

DELIBERATIONS N° 2022-032

OBJET : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Chaufferie et Réseau de Chaleur

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2022 tel que présenté :

Investissement

Dépenses : 474 536.90 €
Recettes : 474 536.90 €

Fonctionnement

Dépenses : 61 360.33 €
Recettes : 61 360.33 €

Questions diverses :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu par l'Association C.C.S. du Val de Cance qui demande de disposer d'une salle adaptée au niveau espace et au niveau hauteur pour envisager leur nouvelle saison sportive dans de bonnes conditions. Se pose la question du devenir de l'ancienne caserne des pompiers. Le projet est à l'étude.

Projet d'acquisition d'un nouveau camion communal équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait en Mairie de VOCANCE, le 9 avril 2022

Madame le Maire
Virginie FERRAND

